

INVITATION

Aux : Membres du CPEE et du CÉ, personnes déléguées ou substituts de tous les établissements

De : Benoit Coutu, vice-président à la vie professionnelle et les membres du comité SEOM Vie professionnelle

Objet : Formation sur le budget d'établissement



Le jeudi 22 mars 2017

Vous reconnaissez-vous dans l'une ou l'autre de ces situations?

- Vous siégez au CPEE ou au CÉ de votre établissement;
- Vous avez à vous prononcer sur le budget présenté par la direction, mais vous avez la désagréable impression d'approuver des montants sans en connaître les implications;
- Au moment d'être consulté, il vous est difficile de comprendre les documents soumis par la direction qui font état des budgets. Par conséquent, vous avez de la difficulté à faire des recommandations;
- Vous souhaitez mettre à jour votre compréhension du financement de votre établissement et des budgets qui ont une réelle incidence sur votre tâche;

Le Comité Vie Professionnelle (CVP) du SEOM vous invite à participer à une **formation sur votre budget d'établissement**. Cette formation **sur temps de libération d'une journée** vous permettra d'exercer pleinement votre pouvoir de recommandation en matière de budget. **La formation s'adresse à tous les secteurs, incluant l'ÉDA et la FP**. Des éléments spécifiques à chacun des secteurs seront traités en sous-groupes. Vous obtiendrez l'information pertinente aux réalités qui vous concernent pour articuler vos interventions et ainsi préparer de façon éclairée votre prochaine année scolaire.

Formation SEOM sur le budget d'établissement

Pour tous les secteurs (primaire, secondaire, ÉDA et FP)

(sur libération d'une journée)

Date : le mardi 17 avril 2018

Lieu : SEOM, 1 rue Provost, Lachine (salle Laure-Gaudreault, 3^e étage)

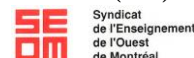
Heure : 9 h à 15 h 45

Date limite d'inscription : le vendredi 13 avril 2018 à 15 h 30

2 personnes par établissement

Nombre de places limité à 40 personnes

TÉL. (514 637-3548) - TÉLÉC. (514 637-0000) - COURRIEL SEOM@SEOM.QC.CA - COURRIER INTERNE (808)



VERSO

Important : lors de la formation, **veuillez apporter une copie de votre budget d'établissement de 2016-2017 et de 2017-2018, pour fins de comparaison.** Lors de cette formation, **nous travaillerons à l'analyse de vos documents,** tant au niveau du contenu que de la forme.

Syndicalement,



Benoit Coutu
Vice-président à la vie professionnelle
Responsable du dossier des règles budgétaires